



IVBD
Interprofession des Vins de Bergerac et Duras

- FORMULAIRE D'ADHÉSION 2021-2023 - *Route des vins de Bergerac & Duras*

A retourner à l'IVBD **avant le vendredi 15 janvier 2021.**

Formulaire à renvoyer par mail à routedesvins@vins-bergeracduras.fr ou par courrier à l'IVBD, 1 rue des Récollets, 24100 BERGERAC accompagné du règlement :

Par chèque à l'ordre de l'IVBD ou par virement (nous demander le RIB)

Pour toute question : routedesvins@vins-bergeracduras.fr

Nom du domaine :

Nom du représentant :

Mail :

Téléphone :

PARTIE 1 : Auto-évaluation

L'auto-évaluation est obligatoire pour valider l'adhésion.

Merci de renseigner le questionnaire d'auto-évaluation en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.gle/ajENEig66LNphTCW8>

PARTIE 2 : J'adhère et je m'engage

La signature du présent formulaire d'adhésion m'engage à adhérer à la Route des Vins pour 3 ans (2021, 2022 et 2023) et m'engage à effectuer le paiement de mes cotisations annuelles pour 2021, 2022 et 2023 (d'un montant de 120,00€ TTC/an).

Je m'engage également à respecter les critères obligatoires listés au paragraphe 3.2 « *Les engagements de l'adhérent* » du Guide pratique de la Route des Vins de Bergerac et Duras 2021, et à suivre autant que possible et dans un délai raisonnable les préconisations qui y sont formulées. Ce règlement est disponible en ligne sur actus.ivbdpro.fr ou sur simple demande à routedesvins@vins-bergeracduras.fr

Je déclare avoir pris connaissance de mes engagements et mettre tout en œuvre pour les respecter.

Date :

Signature :

Merci de vérifier votre éligibilité : peuvent être adhérents à la Route des Vins Bergerac Duras uniquement les opérateurs en activité et enregistrés à la Fédération des Vins de Bergerac et Duras, à jour de leurs cotisations auprès de l'IVBD, proposant au moins 1 vin en AOP à la dégustation, et dont le lieu d'accueil est situé dans les aires d'appellation des AOP Bergerac ou Duras.